

Campagne pour le premier tour de l'élection présidentielle : temps d'antenne et temps de parole

Réuni en assemblée plénière le 23 avril, le CSA a examiné façon dont l'égalité entre les candidats à l'élection présidentielle a été assurée par TF1, France 2, France 3, Canal Plus et M6 pendant les deux semaines de campagne officielle. relève que d'une manière générale le principe d'égalité dans les temps de parole attribués aux seize candidats a été respecté de façon satisfaisante. Le Conseil observe en revanche que les chaînes ont rencontré plus de difficultés pour respecter l'égalité pour le temps d'antenne, c'est-à-dire durée totale des séquences consacrées aux candidats ou leurs soutiens, et explique ces difficultés par le très grand nombre de candidats et les différences d'activité de chacun dans l'animation de l'actualité électorale.